

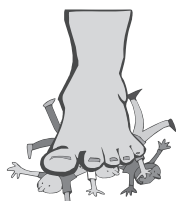
# Des mots pour des maux

Un outil d'éducation populaire autonome du MÉPACQ

NUMÉRO DU 15 FÉVRIER 2007

## Les SLAPP

### OU QUAND LES COMPAGNIES ÉCRASENT LA MOBILISATION CITOYENNE À COUPS DE \$



Depuis mars 2006, nous entendons parler d'un phénomène jusqu'alors très peu médiatisé : les SLAPP (Strategic Lawsuits Against Public Participation). Ce phénomène touche les groupes communautaires, les écologistes, les groupes de défense collective des droits... En fait, tous ceux qui remettent en question les comportements de compagnies privées, ou d'autres types d'organisations. En fait, même un groupe communautaire avec beaucoup d'argent pourrait en poursuivre un autre.

Cet outil d'éducation populaire autonome a pour but de vous aider à mieux comprendre ce concept. Évidemment, ces quelques pages ne feront pas de vous un ou une expertE, mais elles pourraient stimuler votre curiosité envers ce phénomène qui, même s'il reste encore marginal, inquiète beaucoup de gens.

### AVANT D'ALLER PLUS LOIN, UNE PETITE DÉFINITION EST NÉCESSAIRE

L'acronyme SLAPP, dont l'origine se situe aux États-Unis dans les années 80, se traduit en français par **poursuite stratégique pour contrer la mobilisation citoyenne**.

L'acronyme SLAPP sert à désigner une poursuite « abusive » visant à museler la participation et l'activisme citoyen. Plus précisément, les SLAPP sont des poursuites ou des menaces de poursuites, dirigées contre des groupes communautaires, des consommateurs ou des citoyens qui critiquent publiquement des produits, des services, ou plaident pour un changement quelconque. Il s'agit d'une poursuite farfelue dont l'objectif n'est pas de gagner sa cause pour la compagnie qui poursuit, mais de faire abandonner le groupe de citoyenNes dérangeantE.

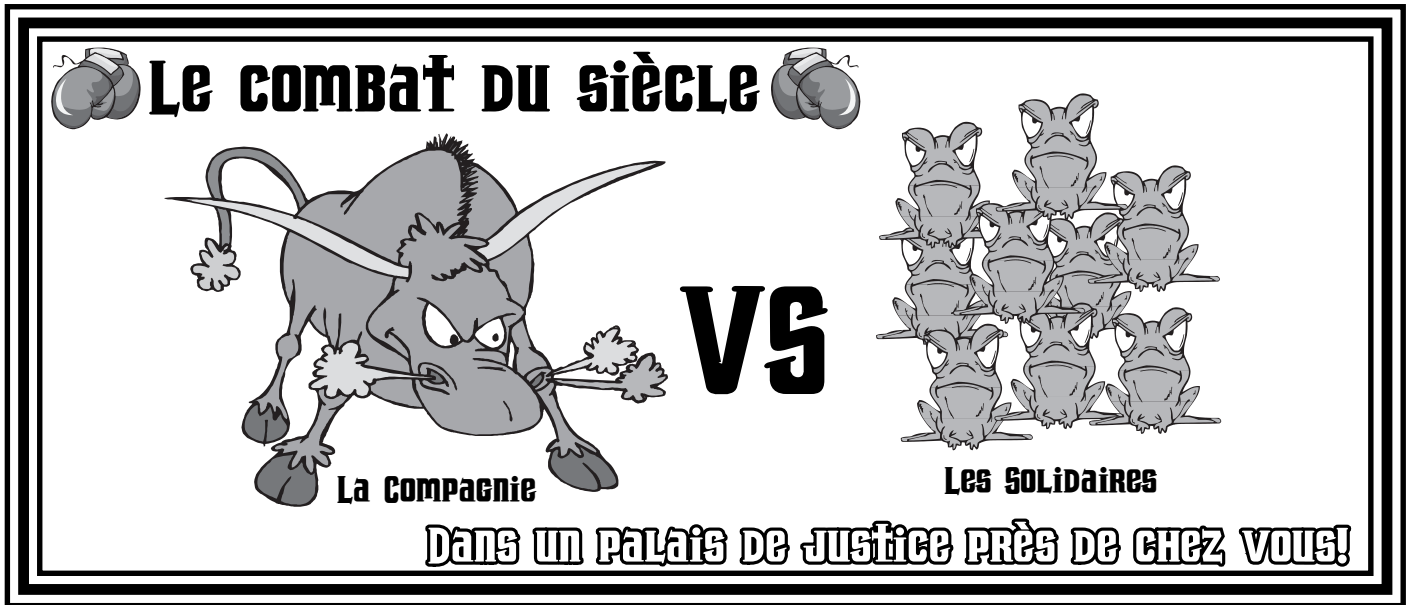
### À quoi sert une SLAPP?

Les SLAPP, c'est David contre Goliath : un combat que mènent des citoyens ou des organisations non gouvernementales dans des dossiers d'intérêt public contre des compagnies en moyens. Le but d'une SLAPP est :

- de museler les médias et les individus ou les groupes qui s'opposent aux grandes entreprises et à des intérêts privés dans le but de paralyser la participation citoyenne et l'activisme;
- de bâillonner tous ceux et celles qui se prononcent publiquement contre un projet, aussi controversé, dangereux ou illégal soit-il;
- d'étouffer financièrement l'adversaire qui n'a pas les moyens de se défendre pour mieux le réduire au silence et à l'inaction;
- d'obtenir des dédommagements financiers contre des individus qui ont traité avec des organismes gouvernementaux au sujet d'un enjeu public.

(Fin en page 2)





**(suite de À quoi sert une SLAPP?)**

Bien que le phénomène des poursuites stratégiques soit relativement récent au Québec, il peut toucher différents secteurs, dont l’environnement, la consommation et les affaires municipales.

L’impact le plus important est l’effet négatif qu’ont de telles poursuites sur la participation des citoyens dans le processus de prise de décision. Les groupes visés doivent avoir à leur disposition des ressources financières très importantes pour faire face à de telles poursuites. Des ressources qui devraient autrement

contribuer à soutenir la cause qu’ils défendent. De plus, l’attention des parties impliquées et du public en général est détournée de l’enjeu initial. Ainsi, le risque d’encourir une SLAPP décourage l’action et le débat citoyen autour d’enjeux dignes d’intérêt pour la collectivité.

Bien que les SLAPP soient une pratique connue des juristes et que plusieurs causes aient été gagnées, l’effet de dissuasion est bien présent et peut nuire à la dénonciation de pratiques non respectueuses de l’environnement et, donc, à la sauvegarde d’un environnement social et naturel viable.

- **Autres choses à ajouter rapidement...**
- **Attention, ce n’est pas parce que ça ressemble à une SLAPP que c’en est une.** Toutes les poursuites ne sont pas stratégiques et ne sont donc pas toutes des SLAPP. Elles peuvent être abusives, déplacées, farfelues et carrément inacceptables sans nécessairement être une SLAPP. Une SLAPP cherche avant tout à faire taire, à réduire au silence et à l’inaction afin de pouvoir poursuivre les objectifs initiaux.
- **Il y a aussi des conséquences secondaires aux SLAPP.** Plusieurs groupes et regroupements ont actuellement de la difficulté à trouver un fournisseur d’assurance et il est de plus en plus rare de profiter d’une couverture à coût raisonnable. Souvent, de longs questionnaires doivent être remplis sur les actions et les pratiques des groupes, sur leurs manifestations, etc. Sera-t-il un jour quasi impossible de contracter une assurance responsabilité si les SLAPP se multiplient?
- **Il faut agir en faveur d’une loi anti-SLAPP** avant que ça devienne un réflexe pour les compagnies d’intenter des poursuites contre ceux qui les dénoncent publiquement. Au Québec, le système judiciaire ne permet pas un filtrage rapide des poursuites abusives et les citoyens et les groupes sont obligés d’engager des sommes considérables pour se défendre, ou alors ils doivent se retirer du débat public. Une loi québécoise antipoursuite abusive (nommée anti-SLAPP) devrait prévoir, entre autres, un mécanisme pour un rejet précoce de telles poursuites afin d’éviter que soit déclenché un coûteux processus judiciaire en argent et en temps qui empêcherait l’organisme de pouvoir poursuivre sa mission première.



# EXEMPLE D'UNE SLAPP FICTIVE : La Compagnie contre Les Solidaires

## La Compagnie

N'importe quelle compagnie qui a les moyens de poursuivre au civil sans avoir espoir de gagner.



Donc, beaucoup de multinationales correspondent à ce critère.

**CONTRE**

## Les Solidaires

Ils ou elles peuvent être membres d'un groupe communautaire ou non. Ce peut être une personne seule ou deux ou trois ou mille personnes.



### Qu'a-t-elle fait pour se faire dénoncer?

**QUELQUE CHOSE DE RÉPRÉHENSIBLE.**

La Compagnie a suscité la curiosité de certainEs citoyenNEs en agissant de façon irresponsable en déversant, toutes les semaines, des produits chimiques dans la rivière.

### Qu'ont-ils fait pour se faire poursuivre?

**ILS ONT REFUSÉ DE SE TAIRE!**

Avant de mettre en branle la poursuite contre les Solidaires, la Compagnie leur a demandé de cesser de la dénoncer, car cela lui faisait du tort. Les Solidaires refusent de se taire.

### Comment réplique-elle?

**UNE SLAPP.**

La Compagnie poursuit les Solidaires même si elle ne pense pas pouvoir gagner. Elle espère surtout que les Solidaires n'auront pas les moyens de se défendre. La Compagnie prétend qu'elle n'a rien déversé d'illégal et que les Solidaires lui font perdre des contrats en la dénonçant.

### Que peuvent-ils faire?

**SE DÉFENDRE AVEC LES MOYENS DU BORD!**

Comme ils sont poursuivis par la Compagnie, les Solidaires ont deux choix:

- Se défendre et dépenser beaucoup d'argent en frais d'avocatEs et d'expertEs.
- Ne pas se défendre et devoir arrêter de dénoncer la Compagnie qui continuera de polluer la rivière.

### La compagnie possède ou peut se payer



une armée d'avocatEs,



des expertEs à la tonne



et beaucoup, beaucoup d'argent.

**LEURS ARMES**

### Les Solidaires possèdent ou peuvent se payer



unE avocatE,



unE expertE



et quelques centaines de dollars.

**Qui, selon vous, a le plus de chance de remplir ses objectifs lors de ce procès?**

## QUELQUES ÉQUATIONS POUR MIEUX COMPRENDRE LES POURSUITES AU CIVIL

Quelques avocats + beaucoup d'argent = un long procès coûteux

Les experts = coûtent beaucoup d'argent et offrent beaucoup de crédibilité

La vérité = une arme puissante... si on peut la prouver

Les frais d'avocat de deux partis peuvent être payés par celui ou celle qui poursuit = Si le juge décide que c'est pertinent

Gros avantage : la Compagnie

Gros avantage : la Compagnie

Gros avantage conditionnel : les Solidaires

Gros avantage très conditionnel : les Solidaires

## EXEMPLES RÉELS DE SLAPP

### Les POURSUIVANTS

#### **American Iron and Metal (AIM)**

Cette entreprise, qui fait le recyclage de carcasse de voiture, a été prise en flagrant délit de violation des lois environnementales par des citoyens qui ont à cœur le respect de l'environnement et de la loi (ce qui fut reconnu par la cour en juillet dernier). La Compagnie a décidé de poursuivre pour 5 millions de dollars ces deux groupes et des individus de la région.



### Les POURSUIVIES

#### **Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique**

L'AQLPA et le Comité de Restauration de la Rivière Etchemin risquent, tous deux, de devoir mettre fin à leurs activités à cause du « terrorisme juridique » de AIM. L'AQLPA et le CRRE ont dénoncé les comportements illégaux (absence de permis, etc.) de AIM. Comme conséquence de leur engagement citoyen exemplaire, ils ont perdu toute couverture d'assurance durant plusieurs mois et ont presque dû fermer leur porte.

#### **Ferti-Val inc.**

Cette compagnie a intenté une poursuite contre le porte-parole des citoyens opposés à ses activités (du recyclage de matières résiduelles). Il semble que cette compagnie n'aime pas se faire dire que les déchets qu'elle recycle sentent très mauvais. Les dirigeants sont très susceptibles.



#### **Sébastien Lussier, porte-parole d'un groupe de citoyenNes préoccupéEs par leur qualité de vie**

Il avait déclaré au journal La Tribune que l'usine de l'entreprise (plusieurs fois sanctionnée par le ministère de l'Environnement pour odeurs nauséabondes) dégageait une « odeur de putréfaction ».

#### **Un producteur de porcs et voisin plutôt agressif**

Il poursuit son voisin qui l'a dénoncé au ministère de l'Environnement. Un nouveau genre de chicane de clôture...



#### **Un producteur agricole de Saint-Lambert**

Il dénonce son voisin au ministère de l'Environnement parce qu'il ne respecte pas certaines lois liées à l'exploitation d'une entreprise agricole d'élevage de porcs.



## Qu'est-ce qu'on peut faire?



On peut se taire et arrêter de dénoncer ceux qui ont les moyens de nous poursuivre. On peut choisir d'avoir peur et de donner raison aux oppresseurs qui pensent que, par la force et par l'argent, on peut tout avoir.



Nous pouvons aussi continuer à dénoncer les grosses compagnies tout en sachant où cela peut nous mener. Peut-être devrions-nous tenter de rapprocher le monde juridique (les avocatEs) de notre réalité? Pourquoi cela? Parce que plusieurs avocatEs ont les moyens de prendre une cause de plus à rabais, à condition qu'ils croient en notre mouvement.

## Que faut-il déduire de tout cela?

Face à tous ces exemples, il serait raisonnable de penser que tous ceux et celles qui se battent pour obtenir plus de justice sociale sont à risque d'être un jour victime d'une poursuite abusive. Nous ne pouvons pas penser que c'est en agissant avec prudence et en dénonçant uniquement lorsque nous avons des preuves à l'appui que nous pouvons nous immuniser contre cette pratique. Parce que la particularité propre d'une SLAPP est d'être abusive. C'est une façon d'instrumentaliser le système judiciaire québécois pour le transformer en arme contre ceux et celles qui n'ont pas les moyens de « jouer le jeu ».

## POUR POSER UN GESTE CONCRET...

Nous pouvons appuyer différents mouvements qui militent en faveur d'une nouvelle réglementation. Plusieurs groupes sociaux, syndicaux et environnementaux, dont, entre autres, le MÉPACQ et ATTAC-Qc, réclament l'élaboration d'une loi anti-SLAPP, comme 24 États américains l'ont fait depuis 1989.

**PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS. INFORMEZ VOTRE GROUPE. SIGNER LA PÉTITION AU [www.Taisez-VOUS.ORG](http://www.Taisez-VOUS.ORG)**

### Les TABLES RÉGIONALES...

Abitibi-Témiscamingue - RÉPAT  
(819) 762-3114

Centre-du-Québec - AGÉPA  
(819) 795-4441

Côte-Nord - Table des groupes  
populaires  
(418) 589-2809

Estrie - TROVEP  
(819) 566-2727

Lanaudière - MÉPAL  
(450) 752-4770

Mauricie - ROM  
(819) 379-2889

Montréal - TROVEP  
(450) 443-9330

Montréal - TROVEP  
(514) 527-1112

Outaouais - TROVEP  
(819) 771-5862

Québec et Chaudière -  
Appalaches - RÉPAC  
(418) 523-4158

Saguenay- Lac-St-Jean  
- Chibougamau-Chapais  
MÉPAC  
(418) 547-2102 #234

**Cet outil a été produit par le  
comité éducation populaire  
autonome du MÉPACQ**

Pour nous joindre :

1600, av. de Lorimier, bur. 396  
Montréal (Québec) H2K 3W5  
Téléphone : (514) 843-3236  
Télécopieur : (514) 843-6512  
mepacq@bellnet.ca  
www.mepacq.qc.ca

**Pour d'autres outils d'ÉPA :**

[www.100detours.org](http://www.100detours.org)

